

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 FEVRIER 2010**

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : <http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 04 février 2010 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé les comptes administratif et de gestion 2009.**

Le premier est établi par le Maire, le second par M. le Trésorier Principal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2009 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultats de l'exercice</u>
- Section de fonctionnement	763.248,99	611.976,82	151.272,17
- Section d'investissement	450.216,08	690.349,62	- 240.133,54

Le résultat de clôture de l'exercice précédent à l'investissement était de 461.600,60 €. Si on lui soustrait le déficit 2009, soit – 240.133,54 €, on obtient un résultat de clôture 2009 de 201.467,06 €

En lui additionnant l'excédent de fonctionnement de 151.272,17 €, on obtient un résultat de clôture 2009 global de 352.739,23 €

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, soit la somme de 151.272,17 €, au financement de la section d'investissement de budget 2010.**

➤ **décidé l'acquisition d'un camion nacelle intercommunal d'occasion.**

Cinq communes (SEMECOURT – PLESNOIS – NORROY-LE-VENEUR – FEVES ET SAULNY) ont l'opportunité d'acquérir un camion nacelle d'occasion de marque Renault au prix de 4000 €. Le chauffeur sera toujours le même, un agent de la Commune de SEMECOURT. Il sera stationné dans un hangar communal à PLESNOIS. Le Maire est chargé de négocier les modalités de répartition du coût d'achat et des frais de fonctionnement qui en découlent (assurance, entretien, carburant, etc ...)

➤ **modifié le tarif et la durée des concessions des cases de columbarium.**

Depuis 1998, le prix des cases de columbarium était indexé sur l'indice mensuel des prix à la consommation. Si bien que le prix de départ a doublé pour atteindre en novembre 2008 la valeur de 1102 € pour une durée de concession de 15 ans. Le conseil Municipal a décidé de bloquer ce prix à 1200 € et de porter la durée des concessions à 30 ans.

.../...

➤ **complété le règlement de mise à disposition de l'espace socioculturel.**

Une caution de 300 € devra désormais être déposée brs de la remise des clefs pour chaque utilisation de ce bâtiment par des personnes physiques ou morales.

➤ **désigné pour représenter la commune au sein de la commission communale consultative de chasse Messieurs Christian CHILLA et Fabrice DEFLOIRINE, le Maire étant Président de droit de celle-ci.**

Cette commission devra prochainement se réunir, une demande de cession de bail de chasse ayant été déposée par l'actuel adjudicataire.

➤ **modifié le tableau des emplois pour permettre l'avancement de grade dont peut bénéficier un agent administratif et en ouvrant un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>er</sup> classe.**

Ce dernier est nécessaire à la gestion de la bibliothèque pour réaliser l'important travail de gestion des documents, assurer les échanges avec la bibliothèque départementale de prêt en termes de roulement des collections et des réunions d'information ou de formation, passer les commandes et réceptionner les livres achetés par la commune tous les ans auprès de divers fournisseurs. Sont par ailleurs en projet, la location de CD et DVD ainsi que l'ouverture de la bibliothèque à l'école élémentaire, la réception des enfants devant être assurée par un agent dont le statut lui confère cette mission pour des raisons de responsabilité.

➤ **pris acte de la suite donnée à une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie depuis la dernière séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.

Le Maire,

Arlette MATHIAS